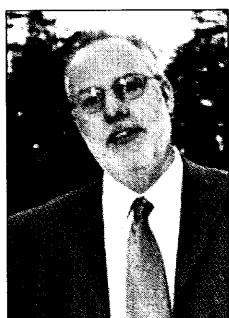


Les langues nationales d'abord, l'anglais ensuite

Le conseiller national Didier Berberat (PS/NE) a lancé, le 21 juin 2000, une initiative afin de compléter l'article 70 de la Constitution fédérale par un alinéa 3 bis: *les cantons veillent à ce que la deuxième langue enseignée, après la langue officielle du canton ou de la région concernée, soit une des langues officielles de la Confédération*. Le Conseil national l'a acceptée, à Lugano, le 22 mars 2001, par 76 voix contre 67.



Interview de Didier Berberat

Vous avez lancé votre initiative parlementaire sur la deuxième langue enseignée en juin 2000. N'était-ce pas une réponse émotionnelle à ce que les Romands appelaient l'arrogance zurichoise? Une réponse à Ernst Buschor?

– C'était clairement une réponse à la politique d'Ernst Buschor. Elle n'avait, toutefois, rien d'émotionnel. Elle était réfléchie. Il fallait susciter le débat. Il ne s'agissait pas d'une attaque contre l'anglais mais d'une proposition constructive destinée à renforcer la cohésion nationale et à favoriser les échanges. C'est d'ailleurs le propos de l'article 70 alinéa 3 de la Constitution. La Confédération et les cantons doivent encourager la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques. Apprendre la langue de l'autre c'est s'ouvrir, s'enrichir, entrer dans sa culture.

Votre initiative est-elle aussi une incitation à faire avancer les choses face aux lenteurs et aux blocages de la CDIP? Celle-ci, en mars 2004, s'est prononcée pour deux langues à l'école primaire (3P et 5P) sans préciser par quelle langue commencer.

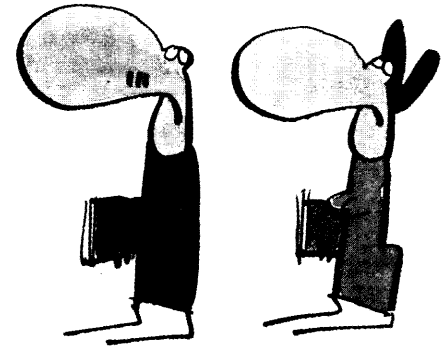
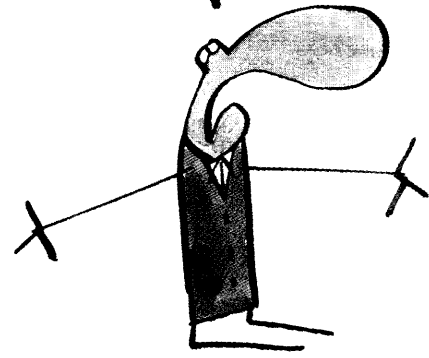
– Les 26 cantons et demi-cantons peinent à se mettre d'accord car leurs intérêts divergent. Le fédéralisme ne doit, toutefois, pas bloquer

l'harmonisation des systèmes scolaires. On prêche la mobilité mais il est toujours aussi difficile de passer d'un système scolaire à un autre. Il faut avancer. Mon initiative donne un «coup de canif» au fédéralisme mais elle se justifie car les cantons ne parviennent pas à se mettre d'accord. La Confédération doit donc prendre ses responsabilités. Elle l'a d'ailleurs déjà fait. Notre Constitution contient une disposition sur le début de l'année scolaire, une autre sur l'enseignement du sport. Une disposition sur les langues aurait donc aussi sa place.

Votre initiative a été acceptée à une courte majorité par le Conseil national le 22 mars 2001. Où en est-on actuellement? Allons-nous voter sur une modification de la Constitution qui obligerait les cantons à opter pour une deuxième langue nationale?

– La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC) a été chargée de préparer un projet de concrétisation. Elle considère qu'il faudra traiter de ce sujet lors des débats concernant la nouvelle loi sur les langues. J'ai approuvé cette procédure. Le Conseil fédéral a décidé, en avril 2004, de ne pas présenter la loi devant les Chambres. Ses raisons étaient avant tout d'ordre financier. Les frais engendrés par la loi étaient évalués à 17 millions de francs dès 2008. Toutefois, l'initiative parlementaire de Christian

... NOUS ALLONS VERS UNE SUISSE QUI PARLERA ANGLAIS AVEC DES ACCENTS FRANÇAIS, SUISSE ALLEMAND ET ITALIEN !...



MIX & REMIX

Levrat (PS/FR) a fait bouger les choses puisque la CSEC a décidé, à l'unanimité, le 12 novembre 2004, de relancer cette loi. Au printemps 2005, je serai entendu par la commission. Nous étudierons alors, sans doute, des solutions alternatives.

Pensez-vous que vous serez amené à revoir votre initiative?

– Ce qui compte, c'est que les habitants et habitantes de ce pays se comprennent et aient toujours envie de vivre ensemble. Le meilleur moyen d'atteindre ce but est d'enseigner les langues officielles de manière efficace, dès les classes primaires. Ce n'est pas une attaque contre l'anglais qui est, aujourd'hui, une langue indispensable. Je serais donc d'accord de revoir l'initiative et de me rallier aux recommandations de la CDIP: une langue nationale et l'anglais avec des objectifs précis à atteindre dans les deux disciplines en fin de scolarité.

N'est-ce pas une solution de repli?

– Oui, certes, mais il faut être réaliste et ne pas s'entêter. La solution des objectifs est celle d'un compromis. Je regretterai l'initiative si je suis amené à la retirer. Je tiens à préciser, toutefois, que lesdits objectifs doivent se fonder sur des travaux scientifiques sérieux et être régulièrement évalués. Il convient aussi de veiller à ce que les enseignants et enseignantes adhèrent à ce projet. Ils doivent être

correctement formés et ne pas être bousculés par cette nouvelle réforme. Il faut réfléchir aux objectifs de formation, ne pas surcharger les programmes ni sacrifier des branches d'éveil et de créativité. C'est dire qu'il faut se donner les moyens de nos ambitions même dans une situation financière tendue.

Si votre initiative est maintenue, ne risque-t-on pas de se trouver face à une Suisse très divisée?

– Les débats pourraient provoquer des plaies difficiles à cicatrifier. Je redoute les clivages Suisse latine / Suisse alémanique ainsi que ceux qui divisent la Suisse alémanique elle-même. En effet, certains cantons comme ceux de Bâle, de Soleure ainsi que les cantons bilingues ont opté pour le français comme première langue étrangère. Je n'aimerais pas que la minorité francophone se sente rejetée en cas de vote négatif de la Suisse alémanique. Les Romands ont plus besoin de l'allemand sur le marché du travail que les Alémaniques du français. Je pense aux secteurs des banques, des assurances, etc. Dans les commissions parlementaires, il faut aussi savoir l'allemand, car les débats et les exposés des experts se déroulent surtout dans cette langue. Enfin, dans les discussions, on va assister, en Suisse, à un véritable plaidoyer en faveur de l'anglais tant en Suisse romande qu'alémanique. La majorité des parents et des élèves sont, en effet, favorables à cette langue qui est celle d'Internet et de la mondialisation. •